



LE DUEL Pour ou contre la réforme

L'un, représentant des salariés agricoles, soutient la réforme.
L'autre, syndicaliste Unsa, la dénonce mais attend de voir.

CATHERINE FREY, GILLES GRANDPIERRE

LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER

« Tout le monde sait que le système actuel ne tiendra pas encore longtemps. L'équilibre financier du régime des retraites n'est plus assuré. La situation ne fera que s'aggraver. Cette réforme est nécessaire et je dirais même qu'on a pris un peu de retard pour la faire. »

« Il n'y avait pas urgence et l'Unsa n'était pas demandeuse. Il y a quelques mois, on nous assurait que le système était à l'équilibre. Le pseudo déficit est un prétexte. Il suffit que la situation de l'emploi s'améliore ou s'aggrave pour faire entrer ou sortir de l'argent dans les caisses. Cela tient à trois fois rien. »

L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE

« Le gouvernement souhaite conserver l'âge légal actuel de 62 ans qui permet de partir à la retraite. Il parle d'instaurer un âge pivot en dessous duquel les retraités n'auraient pas l'intégralité de leur pension. Cet âge pivot est une découverte verbale, en aucun cas une solution. Nous allons vivre de plus en plus longtemps à la retraite, il semble normal qu'on allonge la durée de travail de deux à trois ans maximum. Il vaut mieux que les gens sachent dès aujourd'hui qu'ils partiront à la retraite à 65 ans plutôt que de subir à nouveau une réforme dans quelques années. »

« En théorie, l'âge pivot est celui à partir duquel il n'y a plus de décote. Actuellement, il n'est pas à 62 ou 64 ans mais à 67 ans ! Ceux qui veulent partir à 62 ans, alors qu'il leur manque 15 trimestres, ont tout intérêt à ce que cet âge pivot soit ramené à 64 ans. Il leur manquerait encore 7 trimestres mais ils n'auraient plus à subir de décote. Cela dit, je trouve qu'il y a parfois beaucoup d'idéologie à vouloir toucher à l'âge de départ, même de façon déguisée. Quand Sarkozy l'a passé de 60 à 62 ans, en réalité, salariés du privé et du public partaient déjà les premiers à 61 ans et quatre mois et les seconds à 61 ans et six mois. À quoi bon mettre le feu aux poudres ? »

LA FIN DES RÉGIMES SPÉCIAUX

« Il existe des professions pénibles qui nécessitent un traitement particulier. Les personnes qui les exercent méritent de pouvoir s'arrêter plus tôt. Je crois aussi que tous ceux qui profitent d'un régime spécial n'ont pas tous un métier particulièrement pénible. Conduire un bus à Bordeaux n'est pas plus reposant que de le conduire à Paris, or le conducteur parisien part à la retraite plus tôt quand celui de Bordeaux doit continuer. Ce n'est pas juste. »

« Ces régimes ne sont pas tombés du ciel. On n'en acceptera pas la disparition pure et simple car ce serait ne plus reconnaître les spécificités des professions qui en sont à l'origine. Qu'il y ait des aménagements, peut-être n'y aura-t-il pas le choix, mais l'Unsa n'a eu de cesse de négocier pour que la réforme tienne compte de ces travailleurs. Au début, on nous disait : il n'y aura pas de perdants. En fait, aujourd'hui, on cherche qui sera gagnant. »

LE SYSTÈME À POINTS

« C'est un système qui a fait ses preuves avec les retraites complémentaires. Il est géré de façon paritaire entre les salariés et les employeurs et permet de maintenir un équilibre financier. Les Français n'ont pas de raisons d'en avoir peur. Il ne faudrait pas, bien sûr, que la valeur du point soit fixée par le gouvernement. Il faut garder la gouvernance du système. Je comprends que certains fonctionnaires, qui ont de petits traitements, s'inquiètent de ne plus avoir une retraite calculée sur les six derniers mois d'activité. Il est temps que l'État revoit la politique salariale de ses agents et les augmente. »

« L'Unsa n'est ni pour ni contre. Ce n'est pas une manière de fuir la question. Qu'importe que la retraite soit calculée par points ou selon un certain pourcentage du revenu de référence comme c'est le cas actuellement. Ce qui intéresse les futurs retraités, c'est d'abord et avant tout de savoir combien ils vont toucher à la retraite, quelle que soit la règle de calcul. Dans le privé d'ailleurs, beaucoup ne savent peut-être pas que le système par points, il le pratique déjà à travers leur complémentaire obligatoire. En revanche, si la retraite à points aboutit à réduire les pensions et ne fait que des perdants, bien entendu, ce sera non. »



• **Daniel Coffinet** préside le regroupement des associations de retraités d'entreprises et d'organismes professionnels agricoles et agro-alimentaires (Aropa) Grand Est. Fortes de 30 000 adhérents en France, les Aropa représentent et défendent les salariés retraités du secteur agricole. Force de proposition en matière de retraites, la fédération prône l'adoption du système par points au nom de l'équité entre les salariés. Elle a calculé que ses adhérents hommes n'y perdraient pas et que ses adhérents femmes auraient de meilleures pensions.

• **Jean-Michel Alavoine** est secrétaire général adjoint de l'Unsa de la Marne. Si le syndicat, réputé modéré, a appelé le 5 décembre dernier à la grève aux côtés des principaux syndicats, il a laissé ses fédérations décider de leur participation aux manifs d'hier. « Avant de nous positionner, nous voulons avoir toutes les cartes en main. On ne dit ni oui ni non par principe au système par points, on attend qu'Édouard Philippe en dise plus aujourd'hui. On aimerait surtout un cadrage plus précis que ce qu'on nous a proposé jusqu'à présent. »

65 ans

C'est l'âge légal de départ à la retraite que préconise Daniel Coffinet. Il considère que ce serait plus courageux de le fixer dès maintenant puisque, selon lui, il faudra y arriver tôt ou tard.

67 ans

L'âge au-delà duquel on peut partir à la retraite avec une carrière incomplète. Selon les parcours, l'âge pivot évoqué par le gouvernement (64) serait parfois plus avantageux, estime M. Alavoine.